



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>30/01/2014</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>05/02/2014</b>	N° d'enregistrement <b>F02214P0004</b>
--	---	---

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 5.6 hectares sur les communes de Mouy et de Balagny sur Thérain sur l'espace boisé "Bois Petit" et d'autres petits boisements alentours

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de l'Oise

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Yves Rome

RCS/SIRET

11761002111100654

Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a)	Défrichement soumis à autorisation d'une surface de 5.6 hectares

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement d'une surface de 5.6 hectares sur les communes de Mouy et de Balagny sur Thérain sur l'espace boisé "Bois Petit" et d'autres petits boisements alentours.

Les boisements concernés par le défrichement correspondent à :

- une ormaie rudérale
- une aulnaie-frênaie ripariale
- une frênaie-acénaie de pente

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la création d'une voie nouvelle afin de:

- améliorer les conditions de circulation sur la RD 137 en traversée de l'agglomération de Mouy;
- permettre un meilleur transit des poids lourds actuellement soumis aux difficultés géométriques du tracé en centre ville (tracé sinueux, faible visibilité...);
- permettre une meilleure qualité du cadre de vie des riverains;
- améliorer le niveau de confort et de sécurité sur la RD 929 en centre ville.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches. Il sera réalisé en hiver (hors période de reproduction de la faune) de manière à limiter le dérangement des espèces.

En phase travaux, des mesures seront prises par rapport aux poussières et au bruit comme notamment la limitation de la vitesse des engins et l'arrosage des pistes par temps sec.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le défrichement n'est pas concerné par une phase d'exploitation.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement (en cours)
- Déclaration d'utilité publique incluant les mises en compatibilité des PLU et POS par rapport aux Espaces Boisés Classés
- Autorisation au titre de la Loi sur l'eau

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface défrichée	5.6 ha
Surface du massif	96 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Déviation entre la RD 137 à Mouy et la RD 929 à Balagny-sur-Thérain

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2° 19' 26" 8 Lat. 49° 18' 24" 2

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à la réalisation d'une voie nouvelle.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols consiste en des boisements de type :

- ormaie rudérale
- aulnaie-frênaie ripariale
- frênaie-acénaie de pente

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Balagny-sur-Thérain - règlement applicable : zone N, espace boisé classé  
 POS de Mouy - règlement applicable : zone N, espace boisé classé  
 Pour le PLU de Balagny-sur-Thérain et le POS de Mouy, des mises en compatibilité ont été réalisées en 2009. Les zones défrichées sont signalées dans l'état futur comme des emplacements réservés.  
 Les mises en compatibilité ont été jointes au dossier de DUP.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude/impact/>

Le projet se situe-t-il ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4 ZNIEFF de type I à proximité : - "Etangs et milieux alluviaux du Thérain à Saint-Félix" (2.5 km) - "Prairies humides des Halgreux à Hondainville" (1 km) - "Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques" (3 km) - "Coteaux de Mérard et de Cambromne-les-Clermont" (3 km)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lié aux monuments historiques recensés sur : - Angy (église) - Heilles (église) - Bury (église) - Mouy (église et maison Bordez Greber) - Cauvigny (église et chapelle) - Balagny sur Thérain (église)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zones à dominante humide identifiées par le SDAGE : Marais du Haut de Mouy - Zones humides identifiées
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>OUI</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - ZSC FR2200377 - Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César à 5.5 km - ZSC FR2200371 - Cuesta du Bray à 10.5 km - ZSC FR2200378 - Marais de Sacy-le-Grand à 15 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. annexe 6 : note complémentaire
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences du projet sur les zones humides ont été traitées dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation Loi sur l'eau

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5.6 hectares de boisement seront défrichés
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Commodités de voisinage</b>			
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de défrichement sera en phase travaux une source de bruit, cependant la vitesse de circulation des engins sera limitée et l'opération réalisée sur un laps de temps court, en hiver et en journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont réalisés de jour
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans une moindre mesure, le défrichage sera mécanisé, des gaz d'échappement seront donc émis par les engins, sur une durée courte en période hivernale.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de défrichement sera réalisé immédiatement en amont des travaux de voie nouvelle entre la RD 137 à Mouy et la RD 929 à Balagny-sur-Thérain dont l'ensemble des effets est décrit dans l'étude d'impact (pièce de la DUP)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet de défrichement s'inscrit dans le cadre du programme de travaux de la future déviation de Mouy, l'impact du défrichement ainsi que l'étude de différentes variantes a d'ores et déjà été étudié dans l'étude d'impact faisant l'objet d'une DUP. Des mises en compatibilité des PLU des deux communes concernées figurent dans la DUP afin de créer des emplacements réservés pour la déviation au niveau des Espaces Boisés Classés. Des mesures de réduction, d'accompagnement et de compensation ont été prises concernant le milieu naturel. Ces mesures sont proportionnées aux impacts et permettent de les minimiser.

Au vu des résultats de l'expertise faune flore en cours, depuis mars 2013, aucun dossier de dérogation ne serait nécessaire.

Il ne semble donc pas nécessaire que le projet de défrichement qui s'inscrit dans un programme de travaux fasse l'objet d'une étude d'impact spécifique.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ;</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Annexe 6 : Note complémentaire
Annexe 7 : Avis de l'autorité administrative de l'Etat

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

**BEAUVAIS**

le

*10 décembre 2013*

Signature

Le Directeur adjoint  
chargé de l'aménagement  
et mobilité

*Vincent PULOT*